



POUR NOUS MISSIONNER

N°Client : _____

EMPLOYEUR :

Entreprise :

Contact :

Téléphone :

NOM DU SALARIE :

Adresse complète de visite :

.....
.....

Téléphone du salarié : __ / __ / __ / __ / __ /

N° de sécurité sociale : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Adresse habituelle : oui ; non

Arrêt pour Maladie ; Accident

depuis le : __ / __ / ____

dern. prolg : __ / __ / ____

jusqu'au : __ / __ / ____

Heures de présence : 9h-11h / 14h-16h

Autres :

prescrit par le Dr

de (ville).....

Souhait ou commentaire employeur :

Si AT : Nature et siège des lésions :

Vous pouvez soit :

- imprimer ce document et nous le faxer, renseigné, au 04 77 41 56 27
 - nous donner les informations qui doivent y figurer par téléphone
 - ou nous mandater directement sur notre site Internet www.medicat-partner.fr
-
-

Contrat de mandatement CONTROLYA

CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles CONTROLYA fournit au client les services que celui-ci accepte sans réserves ni restrictions. Elles peuvent être modifiées à tout moment et s'appliquent dès leur publication (sauf Compte Prepay). Elles sont à consulter régulièrement sur notre site.

Principes

Vous mandatez CONTROLYA afin de procéder à un contrôle médical de votre salarié en arrêt de travail comme la loi de mensualisation du 19 janvier 1978 et l'article L1226-1 du code du travail vous y autorise. Il vous appartient de consulter votre convention collective préalablement à toute demande de contrôle.

Controlya agit dès réception du mandat précisant les nom, prénom, adresse et numéro de sécurité sociale du salarié ainsi que

toutes les autres informations relatives à l'arrêt de travail, permettant au médecin désigné par Controlya de réaliser un contrôle et d'émettre une conclusion neutre. Controlya se réserve le droit de refuser un mandat.

La communication des éléments relatifs à l'arrêt de travail du salarié sur l'ordre de mission (mandat) en ligne ou par fax

entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par le client des présentes Conditions Générales.

Dès lors que Controlya a dépêché un médecin pour effectuer le contrôle, la prestation de service est considérée comme due,

quand bien même le salarié absent venait à reprendre son travail avant la fin de son arrêt. La prestation sera donc facturée et

due selon les tarifs en vigueur.

Facturation et Règlements

Le résultat et le rapport officiel du contrôle ne sont disponibles qu'après paiement de la totalité des sommes dues.

Nos factures sont payables dès réception par chèque, carte bancaire ou virement, dans un délai de 7 jours maximum à

compter de leur date d'émission, sauf accord particulier et écrit.

Tout mandat sollicité est dû et fait l'objet d'une facturation sauf dans le cas où CONTROLYA refuse le mandat.

En cas de frais de majoration, une demande d'acceptation est formulée au client par e-mail et/ou par fax. En cas de non

réponse à notre demande d'acceptation des majorations sous 24 h00, la majoration est considérée comme acceptée et facturée.

En cas de refus de majoration, le mandat peut-être annulé et seuls les frais de dossier sont facturés à hauteur de 30€ H.T.

forfaitaires.

Tout retard de paiement implique l'exigibilité immédiate de toutes les factures émises. En cas de non paiement de nos actes

sous 30 jours nous réservons le droit d'ouvrir une procédure de recouvrement. Nous appliquons des frais pour intérêts de

retard selon l'article L441-6 du code de commerce et des frais de traitement de 25 euros HT forfaitaires par facture exigible.

Toute nouvelle demande de contrôle sera payable d'avance.

Délais et résultats

Controlya a un devoir de moyen et non de résultat. Controlya s'engage à traiter votre demande dès réception du mandat,

sachant qu'aucun délai ne peut être exigé des médecins en charge du contrôle qui doit donner priorité aux consultations

vitales.

Le rapport du contrôle médical vous informe si l'arrêt de travail de votre salarié est justifié ou non, en vous indiquant la date

et l'heure du contrôle. Il est consultable dès réception du règlement à partir de votre espace client sur notre site ou

par mail ou fax si vous le souhaitez sous réserve que le médecin ait bien enregistré son résultat.

Aucun résultat de contrôle ne sera communiqué par téléphone ni aucune information quelle soit sur l'état de santé du patient,

cette information relevant du secret médical n'est connue que du médecin.

Vous vous engagez alors à ne pas solliciter notre médecin partenaire directement et à n'exercer aucune pression à son

encontre.

Confidentialité

Controlya considère comme strictement confidentielle, et s'interdit de divulguer, toute information, tout document ou donnée

qui sera porté à sa connaissance concernant l'entreprise mandante, les salariés contrôlés ou les médecins contrôleurs.

CONTROLYA n'informerait jamais l'entreprise de la pathologie du salarié et se limiterait à communiquer à l'entreprise l'avis du médecin.

Responsabilités

Vous décidez seul des mesures prises à l'égard des salariés en cas d'arrêt jugé injustifié par le médecin, et faites seul face aux

conséquences de la sanction éventuellement prise. Vous êtes tenu de vous fier aux conclusions du médecin contrôleur.

Controlya ne peut être tenu pour responsable en cas d'impossibilité de contrôler un patient en raison d'informations erronées

fournies sur le mandat, du fait du client ou de son salarié, qui est tenu d'indiquer ses coordonnées à son employeur, ainsi que

leur modification.

Paraphes

Controlya Cabinet privé de contrôle médical Ligne infos Tel 04 77 33 77 10 Fax 04 77 41 56 27

Site internet : <http://controlya.fr>

SARL au capital de 7623 €, RCS St Etienne 51304705000010 APE 7022Z Siège social 11 rue Nicolas Chaize 42000 Saint-Etienne

TVA intracommunautaireFR18353018310

Controlya ne peut être tenu responsable en cas de retard dans la distribution d'une convocation par courrier postal empêchant

la réalisation de la prestation. Dans ce cas malheureusement, le mandat est du dans son intégralité car ni

CONTROLYA ni le

médecin n'a failli à sa mission.

Un médecin peut se désister ou refuser un contrôle après l'avoir accepté. Dans ce cas seulement l'intégralité des sommes

versées seraient alors remboursées si aucun médecin alternatif ne peut-être proposé pour réaliser le contrôle.

Controlya n'est pas en mesure de garantir au Client une disponibilité continue et permanente du Service. Controlya fait ses

meilleurs efforts pour fournir le Service, sous réserve des périodes de maintenance. Controlya se réserve le droit d'interrompre le Service pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration.

Les défaillances, de toute nature, de prestataires techniques extérieurs ne peuvent être imputés à Controlya et ne peuvent en

conséquence entraîner sa responsabilité. La transmission d'informations par Internet, du fait de la nature même du réseau,

peut faire l'objet de détournements malgré la mise en place de pare feu, Controlya ne peut en être tenu responsable.

Dans tous les cas, la responsabilité de Controlya ne pourra être engagée au-delà du prix de sa prestation.

Propriété Intellectuelle

Le site internet controlya.fr est protégé selon les principes de la propriété intellectuelle. L'utilisateur de ce site

s'engage à

consulter le site Internet de manière légale. L'utilisation des marques, images, textes, etc. sur quelques supports que ce soit est

assujettie à validation écrite par la Sarl Controlya. Il n'est pas autorisé d'extraire ou d'utiliser partiellement ou totalement la

base de données du site internet. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser les informations de manière à porter atteinte aux droits

de Controlya et à ce que cette utilisation ne constitue pas la contrefaçon ou la concurrence déloyale ou parasitaire des

informations.

Loi applicable - Tribunal Compétent

Le présent Contrat est soumis au droit français. En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des présentes

conditions générales, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire. Tout litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions, leur interprétation et leurs

conséquences, ou avec les actes les complétant ou les modifiant, attribution expresse et exclusive de compétence est faite aux

tribunaux compétents du ressort de Saint Etienne.

TARIFS

Tarifs au mois de Mai 2011

Les tarifs s'entendent hors taxe et hors majorations éventuelles.

Ils peuvent être modifiés à tout instant.

- **Contrôle médical** : Par médecin contrôleur généraliste : **90 euros HT**

- **Contrôle médical** : Par médecin contrôleur expert : **170 euros HT**

Frais :

- Frais kilométriques au-delà d'un forfait de 0 km, 0.80 euros / km

- Honoraires libres du médecin (déterminés par lui-même),

- Lettre suivie 10€ HT ou télégramme 20 € HT

Fait en double exemplaire le dont 1 exemplaire à retourner à Controlya

Le Client « lu et approuvé » Nom et qualité du mandant Cachet commercial

Controlya Cabinet privé de contrôle médical Ligne infos Tel 04 77 33 77 10 Fax 04 77 41 56 27

Site internet : <http://controlya.fr>

SARL au capital de 7623 €, RCS St Etienne 51304705000010 APE 7022Z Siège social 11 rue Nicolas Chaize 42000 Saint-Etienne

TVA intracommunautaireFR18353018310